

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024



Gartempe Saint-Pardoux

Séance du conseil communautaire du 18 Novembre 2024.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle Culturelle de Châteauponsac sous la Présidence de Monsieur Gérard RUMEAU à 19h00.

Date de la convocation : 12/11/2024

Délégués en exercice : 27

Délégués présents à la séance : 18

Liste des présents : 18

Mme. ALBESPY Annie (Châteauponsac)
M. BARAUD Pascal (Châteauponsac)
M. BAYLE William (Saint-Pardoux-le-Lac)
M. CREYSSAC Michel (Rancon)
Mme. Du PUYTISON Claire (Saint-Pardoux-le-Lac)
M. DUBOIS Ludovic (Saint-Sornin-Leulac)
M. GERMANAUD Michel (Châteauponsac)
M. LARDILLIER Jean-Michel (Saint-Pardoux-le-Lac)
M. MARTIN Pierre (Châteauponsac)
Mme. MASSIAS Virginie (Châteauponsac)
M. PELLEGRINI Bruno (Saint-Pardoux-le-Lac)
Mme. PETIT Mady (Balledent)
M. PINEL Didier (Saint-Sornin-Leulac)
M. RIFFAUD Gérard (Rancon)
M. RILLER Daniel (Saint-Pardoux-le-Lac)
M. RUMEAU Gérard (Châteauponsac)
Mme. STEPHEN Frances (Châteauponsac)
M. SEMAVOINE Fabien (Saint-Sornin-Leulac)

Détails des pouvoirs : 5

Mme ROUAULT à Mme MASSIAS
M. MIRGUET à M. RUMEAU
Mme TONIAL à M. GERMANAUD
Mme LELOSTEC à M. BAYLE
M. PEYRESBLANQUES à M. PELLEGRINI

Liste des absents : 4

M. DESSON Éric (Châteauponsac)
M. PUIGRENIER Michel (Rancon)
M. VIDAL Jean-Marie (Saint-Amand-Magnazeix)
Mme. GUILLEMOT-BANDOLLIÉRIE Eliane (Châteauponsac)

Secrétaire de séance : BARAUD Pascal

Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 16 Septembre 2024

Le Président explique aux membres que la réunion du conseil du 16 Septembre 2024 n'a pas été clôturée car la délibération concernant le nouveau zonage de l'extension du SMIPAC n'a pas été rédigée.

En effet, compte tenu de la complexité et de l'importance d'une décision faisant suite à un jugement du tribunal administratif, le Président a sollicité le Préfet et les services de l'Etat pour l'organisation d'une réunion nous permettant de choisir la meilleure option. Dans l'attente d'une réponse et d'une date de leur part, le Président propose d'abroger le sujet N°1 de l'ordre du jour du 16/09/2024, et de reporter ce dernier à un conseil communautaire ultérieur. Aucune délibération concernant l'intégration du jugement du TA et du choix du nouveau zonage pour la zone d'extension du SMIPAC ne sera donc rendue.

Pour	23
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil valide à l'unanimité le report du sujet N°1 du conseil du 16/09/2024 à une date ultérieure, et approuve donc le PV afférent après abrogation du sujet.

Délibérations

1. Mobilité Solidaire : Présentation du dispositif par l'association.

Présentation par les membres de l'association : présentation des stats 2024 jusqu'au 18/11 et de la stratégie d'organisation : des permanences doivent être mises en place sur le territoire (mairie) au moins 1fois / mois (éventuellement 1 fois tous les 15 jours au début)
Tarifs pratiqués par l'asso : 30 cts / km pour les usagers du service (possibilité d'obtenir des coupons pour les personnes en situation précaire réduisant le tarif à 10 cts / km).
Pour info : la participation annuelle de la CCHLEM pour 2023 s'élève à 6 000 € environ.

Le conseil communautaire est favorable au dispositif mis en place par l'association Mobilité Solidaire et décide de différer la décision et d'apporter des compléments au dossier afin de permettre aux membres du conseil de se positionner.

2. Projet médiathèque à Châteauponsac : création d'une commission de travail pour le suivi du processus.

Présentation des mises à jour survenues sur le projet initial. Le Président rappelle aux membres que le projet a connu des adaptations qui ont amené à revoir à la baisse, l'ampleur et le coût du projet.
Les différents questionnements sur le projet nécessitent la création d'un comité destiné à mener une réflexion collective et partagée afin de discuter des aspects techniques et administratifs afférents. Le processus d'avancée du projet pourra alors être optimisé.

	Comité de Travail - Médiathèque
Président	Gérard RUMEAU
Membres	Mady PETIT Virginie MASSIAS Annie ALBESPY Jean-Michel LARDILLIER Claire Du PUYTISON (Sup) Didier PINEL RANCON SAM
A voir	
A voir	

Le conseil communautaire approuve la création du comité de travail (suivi du projet médiathèque) composé des membres ci-dessus mentionnés

Pour	23
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

3. Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2023 : SPANC.

Le Directeur général des Services présente aux membres de l'assemblée le RPQS 2023 pour le SPANC : pour mémoire, la collectivité effectue seulement les contrôles sur les installations, et ce depuis 2016.

Le service est géré en régie par entreprise privée (SAUR avec qui nous avons reconduit un contrat pour la période 2023/2026).

1843 contrôles ont été effectués depuis la prise de compétence, avec un taux de conformité en très légère hausse.

Pour	23
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2023.

4. Finances : Décisions modificatives

D E P E N S E S	6615 - Intérêts des comptes courants et dépôts crédités	
	Prévisionnel 2024	2 500,20 €
	Réalisé	7 475,07 €
	Reste	-4 974,87 €
	A régulariser sur 2024	815,47 €
	Somme à couvrir par DM	5 790,34 €
	Somme prévue en DM	6 000 €
	Nouveau solde dispo après ajustement	1 025,13 €
	6688 - Autres (article de mandatement des commissions de non-utilisation)	
	Prévisionnel 2024	60,00 €
Réalisé	311,54 €	
Reste	-251,54 €	
Reste à régulariser sur 2024	144,08 €	
Somme à couvrir par DM	395,62 €	
Somme prévue en DM	400 €	
Nouveau solde dispo après ajustement	148,46 €	

Décision modification N°1 au BP : Le DGS expose aux membres du conseil la nécessité de procéder à une décision modificative sur le budget principal. Les crédits ouverts pour le remboursement de la ligne de trésorerie des OM 2023 ne sont pas suffisants. Les intérêts et les commissions de non utilisation sont supérieurs aux prévisions (remboursement de la LTI tardif). La DM consistera en un virement de crédits au chapitre 011 pour un montant de 6 400 €.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget principal, arrêtée comme présenté ci-contre.

Pour	23
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

D E P E N S E S	611 - Contrats et prestations de service	
	Prévisionnel 2024	217 000,00 €
	Réalisé	166 237,64 €
	Reste	50 762,36 €
	Montant à ajuster (DM)	-6 400,00 €
Nouveau solde dispo après ajustement	44 362,36 €	

Décision modificative N° 1 au BA Station-service : Les crédits ouverts pour l'achat et la vente du carburant sont insuffisants (Meilleur fonctionnement du service qu'initialement estimé). La DM consiste à ouvrir des crédits supplémentaires en dépenses et en recettes pour un montant de 253 000 €.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget annexe de la Station-Service, arrêtée comme présenté ci-contre.

Pour	23
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

D E P E N S E S	60221 - Achat carburants	
	Prévisionnel 2024	460 600,00 €
	Réalisé	545 648,61 €
	Reste	-85 048,61 €
	A régulariser sur 2024	166 965,61 €
	Somme à couvrir par DM	252 014,22 €
	Somme prévue en DM	253 000 €
Nouveau solde dispo après ajustement	167 951,39 €	
		2 factures MARLIN d'octobre : 108 965,61 € et 1 facture d'ici fin 2024 : 58 000 €

R E C E T T E S	707 - Vente de marchandises	
	Prévisionnel 2024	490 000,00 €
	Réalisé	590 220,30 €
	Différence	-100 220,30 €
	Montant à ajuster	253 000,00 €
Nouveau solde dispo après ajustement	152 779,70 €	
		Recettes restant à réaliser en 2024 pour équilibrer le budget

5. Proposition de tarifs ALSH pour les agents intercommunaux.

Le Président propose aux membres du conseil de mettre en place une tarification particulière pour les enfants des agents intercommunaux qui fréquentent l'ALSH intercommunal (Roussac ou Châteauponsac).

A compter du 01/01/2025, le tarif unique journalier pour les agents intercommunaux usagers de l'ALSH sera égal au prix du repas facturé à la collectivité par le prestataire. (Pour info, ce prix s'élève à 4.20 € en 2024)

Pour	23
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création du nouveau tarif ALSH « Agent » correspondant au prix du repas facturé à la collectivité par le prestataire.

6. Subvention de l'office de Tourisme : 2^{ème} versement

Le Président rappelle aux membres du conseil que l'office de tourisme du pays du Haut limousin a sollicité une subvention représentant 16.06 % du budget de fonctionnement à hauteur de 67 749.26 € (soixante-sept mille sept cent quarante-neuf euros et vingt-six centimes).

Lors du conseil communautaire du 10 Avril 2024, l'assemblée avait décidé d'attribuer un 1^{er} acompte de subvention à hauteur de 33 874.63 € (50% du montant demandé). *Délibération 2024-04-006.*

La demande du 17/10/2024 concerne les 50% restant (soit 33 874.63€)

Pour	17
Abstentions	6
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire approuve le second versement de la subvention à l'OT du Pays Haut Limousin pour un montant de trente-trois mille huit cent soixante-quatorze euros et soixante-trois centimes (33 874.63 €).

7. Demande de subvention dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat.

Le Président fait état d'une demande de subvention adressée par Mme SUDRE Alicia résidant à Saint-Pardoux-Le-Lac dans le cadre du PDH.

Le Président précise que L'ANAH doit prendre part à hauteur de 19 000 € pour les travaux et 600 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour un total de 19 600 €.

Le Département doit prendre part à hauteur de 1 500 € pour les travaux et 200 € pour l'AMO pour un total de 1 700 €.

La Communauté de communes doit prendre part à hauteur de 500 € pour les travaux et 200 € pour l'AMO pour un total de 700 €.

Le reste à charge pour le demandeur s'élève à 9 000 €.

Pour	23
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de la somme de sept cent euros (700 €) à Mme SUDRE dans le cadre du PDH.

8. Acquisition du terrain cadastré ZO 73 (Station-Service – Saint-Sornin-Leulac)

Le Président explique aux membres de l'assemblée la nécessité d'acquérir le terrain sis 1 Bis rue de la Promenade 87290 Saint-Sornin-Leulac sur lequel est implanté la Station-Service Intercommunale.

Le Président précise que cette acquisition interviendra au prix de l'ordre de 7.26 / m², soit un prix d'acquisition global de 8000 € auprès du propriétaire actuel : la commune de Saint-Sornin-Leulac.

Pour	23
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le Conseil autorise à l'unanimité l'acquisition par la Communauté de Communes du terrain cadastré ZO 73 d'une superficie de 1 101 m² situé 1 bis rue de la Promenade à Saint-Sornin-Leulac, supportant la Station-Service gérée par la CC, pour un montant de huit mille euros (8 000 €).

9. Remplacement de délégués au sein du conseil et des différentes instances

Remplacement de M. PUIGRENIER Michel au sein :	Remplacé par :
Conseil Communautaire	Jean-Louis COUNORD
Commission environnement + fibre / énergies renouvelables - TIT	Jean-Louis COUNORD (suppléant)
Commission d'examen des conventions de DSP - TIT	Jean-Louis COUNORD (suppléant)
Commission Communication - TIT	Jean-Louis COUNORD (suppléant)
Commission Tourisme - TIT	Jean-Louis COUNORD (suppléant)
Commission d'ouverture des plis - SUP	Jean-Louis COUNORD (suppléant)
Représentants au Syndicat de Voirie de la Région de Bessines - SUP	Jean-Louis COUNORD (Suppléant)
Représentant au SYDED – TIT	Jean-Louis COUNORD (Suppléant)
Représentant au comité de direction de l'EPIC OT PHL	Jean-Louis COUNORD (Titulaire)

Remplacement de Mme GUILLEMOT-BANDOLIER Eliane au sein :	Remplacée par :
Conseil Communautaire	Séverine FRANCOIS
Commission environnement + fibre / énergies renouvelables - TIT	Séverine FRANCOIS (Suppléante)
Commission d'examen des conventions de DSP - TIT	Séverine FRANCOIS (Suppléante)
Commission d'ouverture des plis - SUP	Séverine FRANCOIS (Suppléante)

Pour	23
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le Conseil approuve à l'unanimité le remplacement de M. PUIGRENIER (Rancon) Et Mme GUILLEMOT-BANDOLIER (Châteauponsac) comme mentionné ci-dessus.

Informations – Questions diverses

1. Aucun point n'est abordé en dehors de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h12.

Le Président



Gérard RUMEAU

Le Secrétaire de Séance

BARAUD Pascal